

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Note synthétique : Compte administratif de 2016

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

L'article L 5211-36 précise que : « Sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale ».

Cette note répond à cette obligation pour le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Champagney. Elle sera, disponible sur le site internet (www.syndicatdeseauxchampagney.fr)

Le vote du budget répond à quelques principes :

Le budget est voté pour l'année civile mais il peut être voté jusqu'au 15 avril. En général, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Champagney vote le budget dans au mois de février. Le compte administratif 2016 a été approuvé, par le Comité syndical, le 18 février 2017.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Champagney dispose d'un seul budget qui retrace les nombreuses compétences du service des eaux : production et distribution de l'eau potable, traitement de l'eau, facturation des abonnés du service d'eau, travaux sur le réseau d'eau potable et études du réseau d'eau et des ressources.

Le budget présenté a été établi dans le respect des orientations budgétaires 2016 présentées lors du débat qui s'est tenu le 23 janvier 2016.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Le compte administratif 2016 a été dressé avec l'intégration des résultats constatés dans le compte administratif 2015 préalablement votés.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016			
Les dépenses de la section d'exploitation :		Les dépenses de la section d'investissement :	
011 Charges à caractère général	558 290.43 €	040 Opération d'ordre	130 000.00 €
012 Charges de personnel	488 149.28 €	16 Emprunts et dettes	289 486.81 €
014 Redevance e pollution	170 150.00 €	20 Immo. Incorporelles	46 450.00 €
042 Opérations d'ordre	319 474.93 €	21 Immo. Corporelles	173 984.89 €
65 Autres charges	17 230.53 €	23 Immo en cours	312 906.94 €
66 Charges financières	90 646.93 €		
67 Charges exceptionnelles	2 034.86 €		
68 Dotations aux amortissements	2 864.70 €		
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	1 648 841.66 €	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	952 828.64 €
Les recettes de la section d'exploitation :		Les recettes de la section d'investissement :	
013 Atténuations de charges	56 044.08 €	040 Opérations d'ordre	319 474.93 €
042 Opérations d'ordre	130 000.00 €	13 Subventions d'investissement	176 521.91 €
70 Ventes de produit	1 437 728.59 €	16 Emprunt	700 000.00 €
74 Subventions d'exploitation	5 577.70 €		
75 Autres produits de gestion	1.58 €		
76 Produits financiers	4.10 €		
77 Produits exceptionnels	204.51 €		
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	1 629 560.56 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENTS	1 195 996.84 €
DEFICIT D'EXPLOITATION	- 19 281.00 €	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	243 168.20 €

I) Section de fonctionnement

A – Les Dépenses

Le budget s'élève à 1 648 841.66€ concernant les dépenses de fonctionnement.

1) Les charges à caractère général : chapitre 011 :

Le montant des charges à caractère général est en hausse en 2016, 558 290.43€ en 2015, soit : +102 132.10€, par rapport à 2015. En effet, Certaines dépenses en hausse sont les suivantes :

- l'entretien du réseau (adhésion de la commune de Plancher les Mines, et de la commune de Ronchamp),
- le carburant avec l'embauche d'un contrat CAE pour le changement des compteurs de plus de 10 ans,
- le traitement de l'eau et l'assurance multirisques avec l'extension de réseau par l'adhésion de la commune de Plancher les Mines,
- et la mise en place d'un autocontrôle du réseau en plus des contrôles obligatoires de l'Agence Régionale de Santé.

2) Les dépenses de personnel : chapitre 012 :

Les charges de personnels sont en hausse 488 149.28€ contre 446 538.39€ en 2015, soit une augmentation de 41 610.89€. Cette augmentation est due à l'embauche d'un contractuel en C.A.E. pour le changement des compteurs d'eau, et d'un contractuel en contrat à durée déterminée pour le remplacement de l'agent en charge de la facturation des abonnés qui remplaçait la secrétaire en congé de maternité.

Cette augmentation de charges doit être atténuée par le chapitre 013 (atténuation de charges du personnel), en effet, les contrats en C.A.E. ont un reversement partiel (à hauteur de 80%) des charges sociales, à l'employeur, de même que pour le traitement de la secrétaire en congé de maternité qui est pris en charge à 100% par le contrat SOFCAP.

Ce chapitre intègre également les contraintes liées à la réglementation (majoration des cotisations retraites, évolution des points d'indice...) et le changement de grade de deux agents.

3) Les atténuations de produits : chapitre 014 : Redevance de pollution :

Le reversement de la redevance de pollution en 2016 est de 170 150.00€ et de 163 538.00€ en 2015. Cette différence correspond au montant prélevé sur les factures émises en 2015. Il y a eu plus de facturation d'abonnés en 2016, avec une consommation légèrement en hausse.

La redevance de pollution est une des deux taxes reversées à l'Agence de l'eau (la redevance de pollution, également calculée sur l'assiette des prélèvements de l'année précédente, est incluse dans le chapitre 011 « Charges à caractère général »).

4) Les charges de gestion courante : chapitre 65 :

C'est dans ce chapitre que l'on trouve les indemnités des élus (président et deux vice-présidents), ainsi que les créances éteintes et créances admises en non valeur. En 2016, le chapitre est de 17 230.53€ contre 17 274.94€ en 2015, la différence est minime, la dépense est donc qualifiée de stable sur ce point.

5) Les charges financières : chapitre 66 :

On y retrouve les intérêts d'emprunt, de la ligne de trésorerie et les intérêts courus non échus (liées aux emprunts) : en 2016, le montant du chapitre est de 96 646.93€ contre 97 592.24€ en 2015. Cette légère diminution s'explique par la fin de certains emprunts arrivés à terme et la baisse du montant de la ligne de trésorerie (actuellement à 400 000.00€) et son recours moins fréquent.

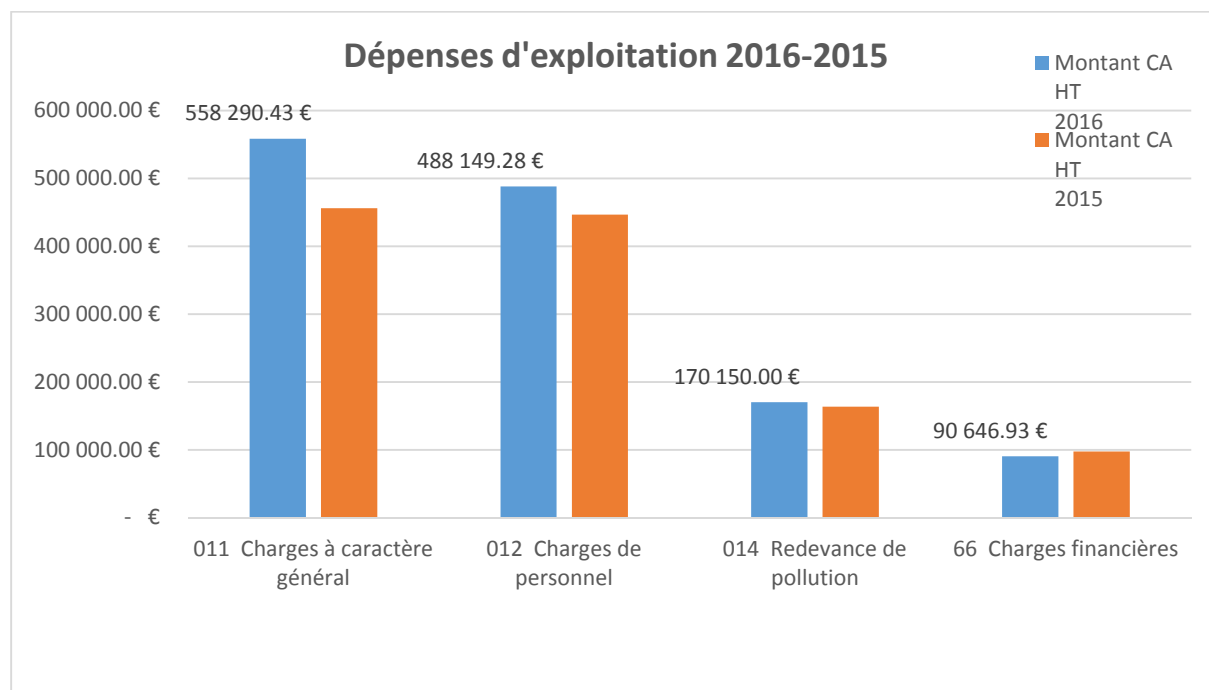
6) Les charges exceptionnelles : chapitre 67 :

Il s'agit pour ce chapitre des titres annulés sur l'exercice antérieur. Ainsi, en 2016, le chapitre 67 est à : 2 034.76€ contre 2 448.57€ en 2015.

Le chapitre concerne toutes les annulations ou réductions de facture d'eau.

La facturation des abonnés qui déménagent se fait, depuis quelques années, tous les deux mois, ce qui a pour avantage d'avoir des informations rapides sur les changements d'abonnés et des encaissements réguliers, et à jour.

Les dépenses d'exploitation en graphique :



B – Les Recettes

Le budget s'élève à 1 629 560.56€ concernant les recettes de fonctionnement.

1) Atténuations de charges: chapitre 013 :

Ce chapitre correspond aux remboursements des absences du personnel pour raison de santé (maladie, maternité...etc.) et également au remboursement d'une partie des cotisations sociales des contrats aidés de type C.A.E. Ce chapitre est de 56 044.08€ en 2016 contre 65 584.62€ en 2015. Cette différence s'explique par la fin d'un contractuel en C.A.E. qui a vu son contrat prolongé en contrat à durée déterminée classique.

2) Opérations d'ordre entre section : chapitre 042 :

Ce chapitre concerne les amortissements des subventions reçues sur les travaux exécutés. Le montant est de : 130 000.00€ en 2016 contre 118 965.24€ en 2015. Ce montant varie en fonction de la mise à jour des amortissements des travaux, des subventions perçues et de la durée d'amortissement appliquée.

3) Ventes d'eau: chapitre 70 :

Il s'agit du chapitre le plus important de la section de fonctionnement en recettes, puisqu'il s'agit des encaissements générés par l'émission et le paiement des factures d'eau des abonnés, et des communes clientes sur les ventes d'eau et les travaux des agents du services technique.

En effet, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Champagny, est un E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) à fiscalité propre. Ceci signifie que seules les ventes d'eau sont les seules ressources de fonctionnement du syndicat.

Ce chapitre se compose des éléments suivants :

- Compte 70111 : part variable* : vente d'eau des abonnés : il s'agit de la consommation (en m3) facturée, en euros hors taxe, aux abonnés.
- Compte 70118 : vente d'eau aux communes clientes : il s'agit de la consommation (en m3) facturée, en euros hors taxe, aux collectivités suivantes : Héricourt, Communauté d'Agglomération Belfortaine, Magny Danigon, Syndicat des Eaux de Giromagny.
- Compte 70123 : taxe de prélèvement : il s'agit d'une taxe encaissée en année N pour l'Agence de l'Eau RMC, qui sera reversée en année N+1, tous les abonnés et clients y sont soumis.
- Compte 701241 : taxe de pollution : il s'agit d'une taxe encaissée en année N pour l'Agence de l'Eau RMC, qui sera reversée en année N+1, tous les abonnés y sont soumis.
- Compte 70128 : part fixe* taxe fixe : il s'agit de l'abonnement annuel payé au service des eaux par foyer desservi.
- Compte 704 : travaux : il s'agit des prestations de poses ou de modifications de branchements, de poses de compteurs...etc. réalisées par le service technique.
- Les autres comptes sont peu utilisés.

() : La facture d'eau comprend deux parties : une partie fixe et une partie variable qui sont indissociables.*

Le montant en 2016 du chapitre est de : 1 420 010.32€ contre 1 377 368.74€ en 2015. Cette hausse de 100 359.85€ correspond à l'augmentation du nombre d'abonnés (adhésion de la commune de Plancher les Mines et de la commune de Ronchamp au Syndicat), à l'augmentation progressive et régulière des tarifs de la vente d'eau.

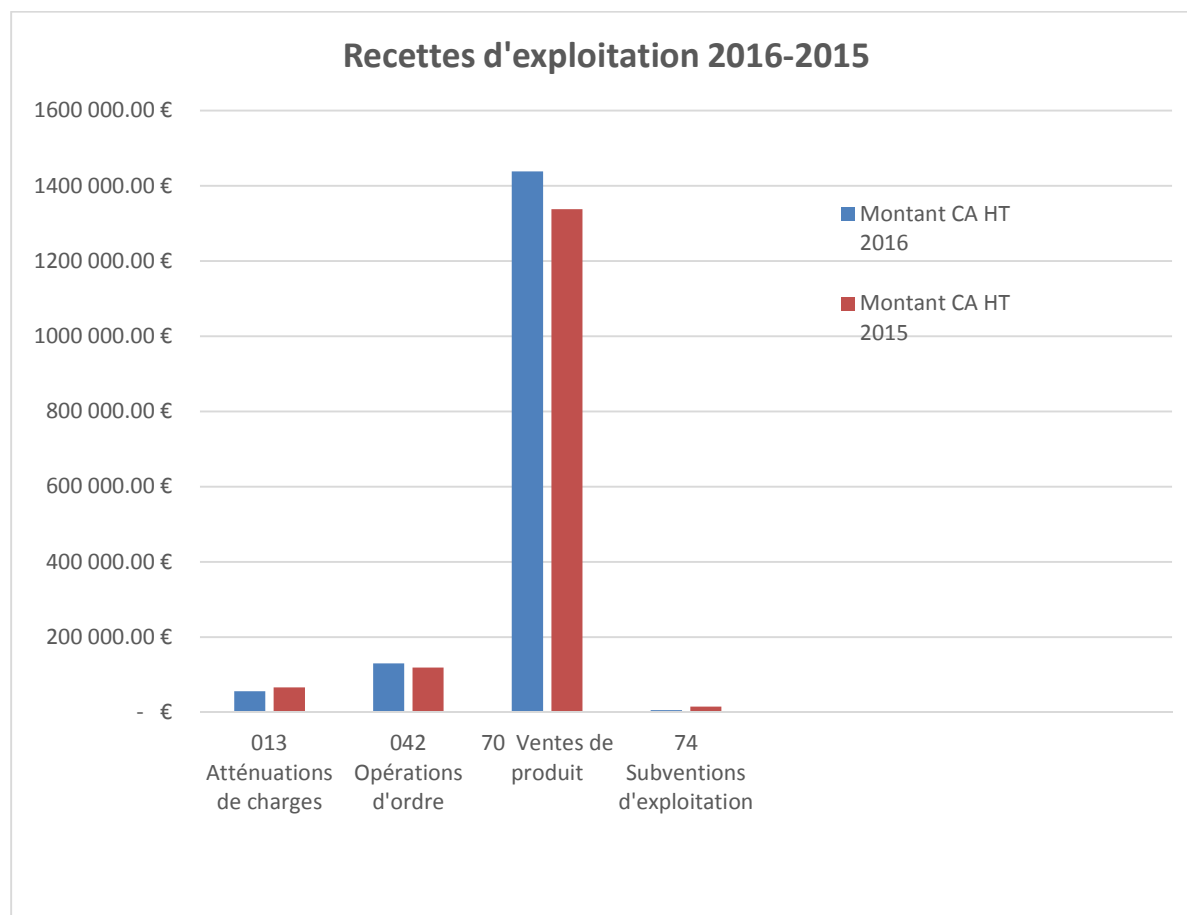
4) Subvention d'exploitation: chapitre 74 :

Ce chapitre est relatif à la participation du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Rahin pour le travail de secrétariat, comptabilité et gestion du syndicat réalisé par les secrétaires du Syndicat des Eaux.

5) Autres chapitres :

- **Chapitre 75** : autres produits de gestion courante : il s'agit des intérêts des parts sociales qui sont une recette minime.
- **Chapitre 76** : produits financiers : il s'agit de rééquilibre de certaines écritures d'encaissement des titres.
- **Chapitre 77** : Autres produits exceptionnels : ce chapitre concerne les recettes non attendues au moment de l'élaboration du budget, on peut y trouver par exemple un remboursement de l'assurance pour un sinistre subi sur un bien du syndicat.

Les recettes d'exploitation en graphique :



II) Section d'investissement

A – Les Dépenses

Le budget s'élève à 952 828.64€ concernant les dépenses d'investissement.

1) Opération d'ordre : chapitre 040 :

Le chapitre 040 concerne tous les amortissements des biens et des réseaux d'eau. Le montant en 2016 est de : 130 000.00€ pour 118 965.24€ en 2015.

2) Subventions d'investissement: chapitre 13 :

Le chapitre concerne les participations des communes aux travaux. En 2016, il n'y a pas eu de participation de commune.

3) Emprunts: chapitre 16 :

Ce chapitre est relatif au remboursement annuel du capital des emprunts contractés. Pour information, en 2016, ce remboursement de capital est de 289 486.81€ et de 257 314.26€ en 2015. Cette différence s'explique par l'emprunt d'un million d'euros contracté pour les travaux de Plancher les Mines en 2015, dont les échéances ont un impact qu'à partir de 2016.

4) Immobilisations incorporelles: chapitre 20 :

Les dépenses de ce chapitre concernent toutes les études en cours, notamment pour les périmètres de protection des captages et des sources, de l'étude hydrogéologique des Près de la Grange et enfin du dossier d'enquête publique en cours pour les sources du syndicat.

Le montant pour 2016 est de : 46 450.00€, et de 8 8810.00€ en 2015. Ces études sont toujours en cours en 2017.

5) Immobilisations corporelles: chapitre 21 :

Ce chapitre est relatif au patrimoine tangible du syndicat : il s'agit des biens, terrains, bâtiments, des équipements et matériels du syndicat (ordinateurs, outillage, camion, compteurs d'eau....etc.).

Les biens sont amortis tous les ans et sont intégrés à l'état d'actif du syndicat.

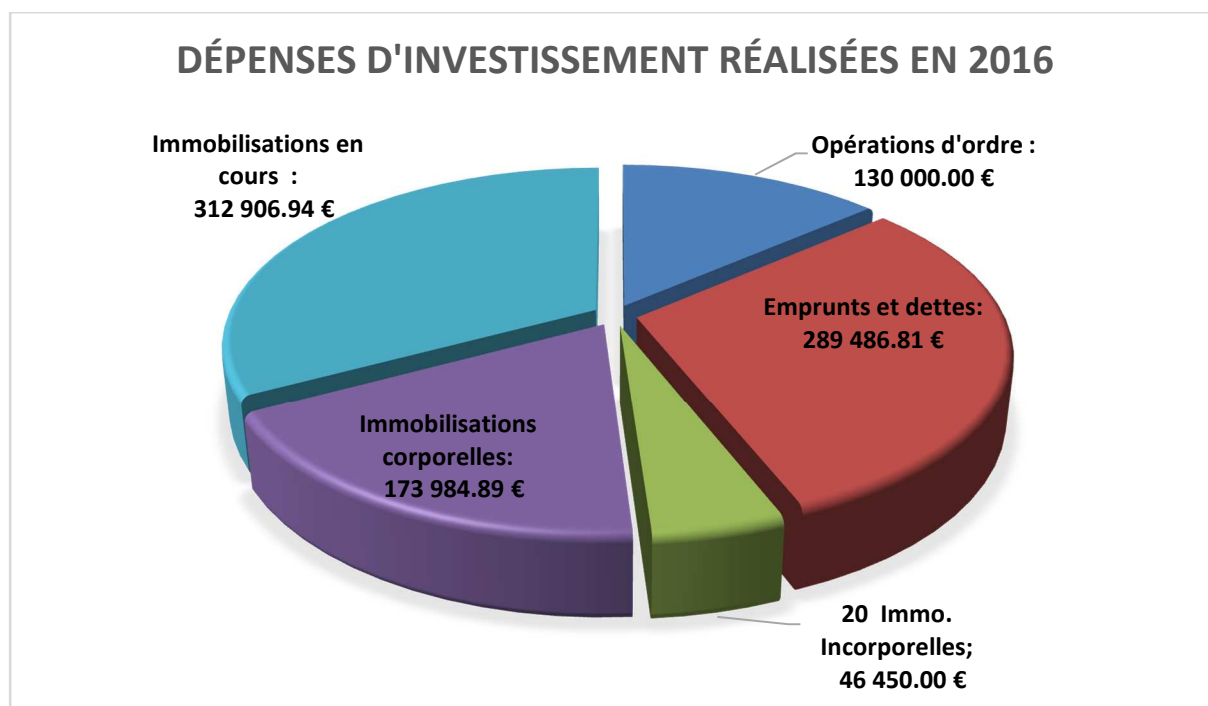
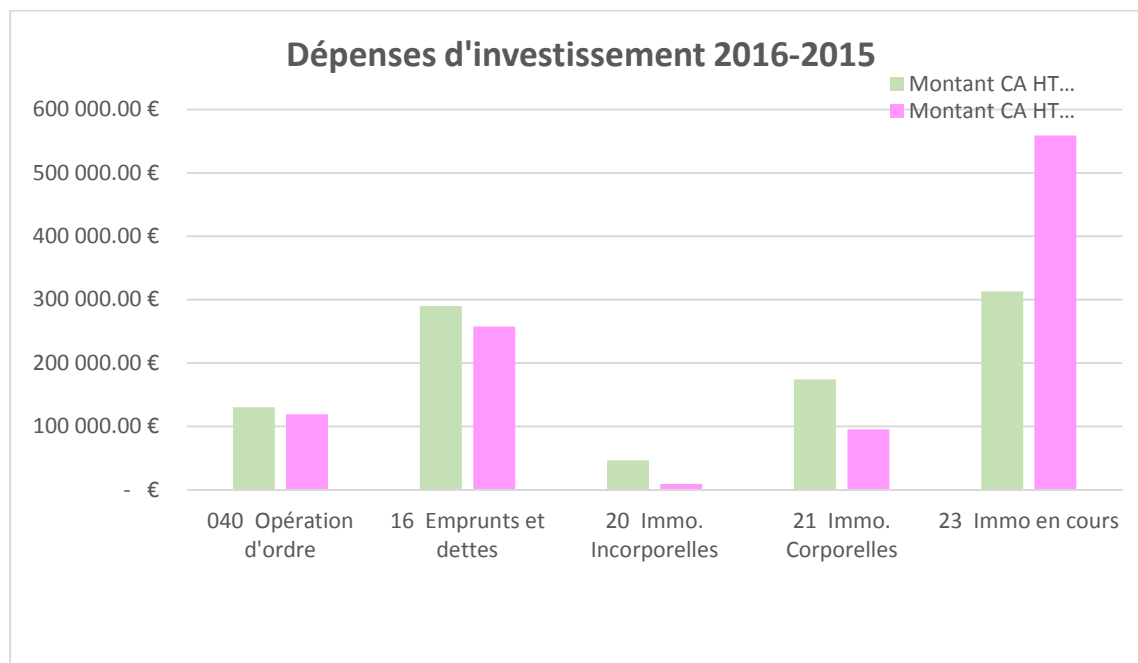
Le montant des dépenses de ce chapitre en 2016 est de 173 984.89€ contre 95 350.28€ en 2015. Cet écart de +78 634.61€ concerne l'arpentage des terrains du syndicat pour les périmètres de protection, les travaux à la station de Saint Antoine pour la mise à l'équilibre de l'eau et l'achat de compteurs (plus de 550 compteurs changés en 2016).

6) Immobilisations en cours: chapitre 23 :

Les dépenses de ce chapitre sont les travaux de réseau que le Syndicat réalise tous les ans dans les programmes de travaux à l'initiative des communes, comme par exemple un lotissement à réaliser ou bien soit pour le programme de changement des canalisations vétustes. C'est sur ce chapitre que sont versées au syndicat, les subventions perçues par l'Agence de l'Eau RMC, le Conseil Départemental de la Haute-Saône et l'Etat via la D.E.T.R. (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux). Les subventions, par délibérations, sont amorties sur le même cadencement que les biens.

Le montant de 2016 est de : 312 906.94€ contre 558 800.56€ en 2015. La différence de montant (-245 893.62€) s'explique sur le contenu des programmes qui est plus important en 2016, et sur le report des travaux faits en 2015 qui s'achèvent en 2016 et en 2017.

Les dépenses d'investissement en graphiques :



B – Les Recettes

Le budget s'élève à 1 195 996.54€ concernant les recettes d'investissement.

1) Opérations d'ordre entre en section: chapitre 040 :

Il s'agit des recettes d'amortissement des biens, des études, des terrains acquis et travaux terminés.

Pour l'année 2016, le montant est de 319 474.93€, et de 293 940.28€ en 2015. Cette différence est due à la mise à jour de l'état de l'actif.

3) Subventions d'investissement: chapitre 13 :

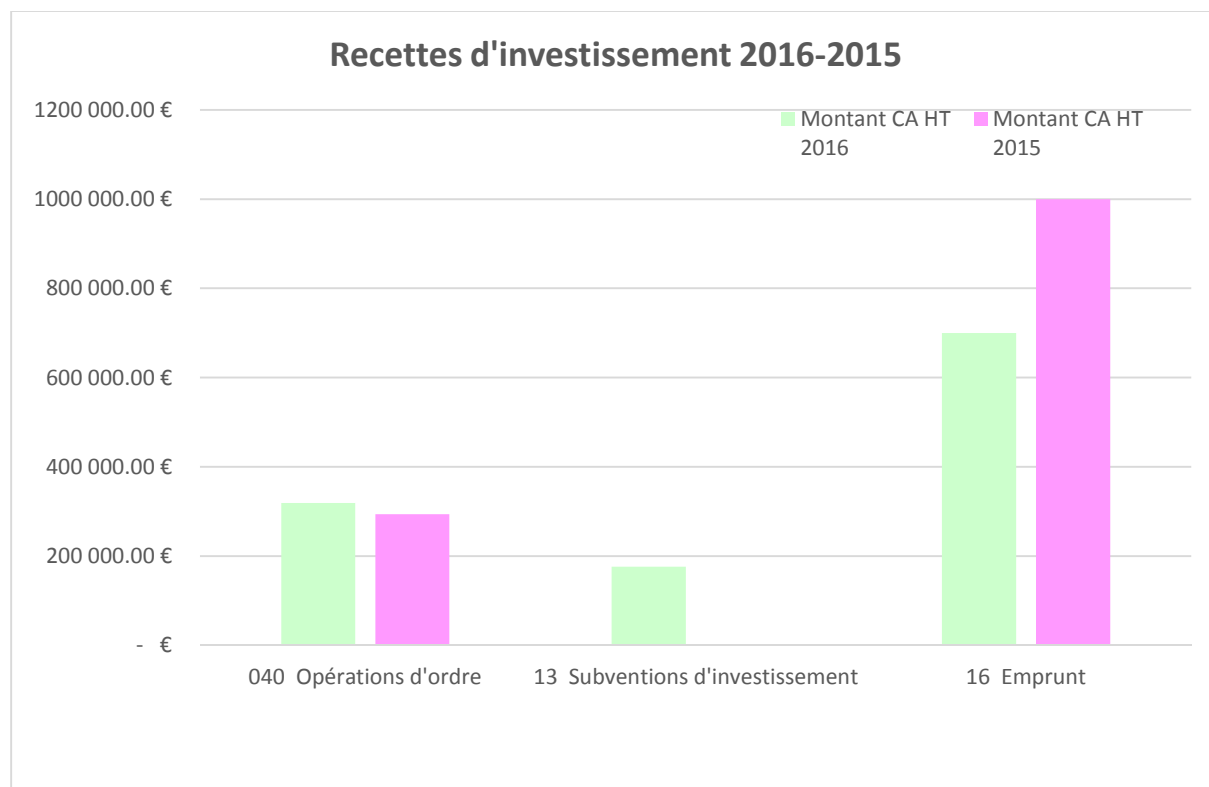
Il s'agit des subventions perçues sur les travaux par l'Agence de l'Eau RMC, le Conseil Départemental de la Haute-Saône et l'Etat via la D.E.T.R. (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux), et des communes. Les montants de participation des communes sont fixés par convention avec le Syndicat.

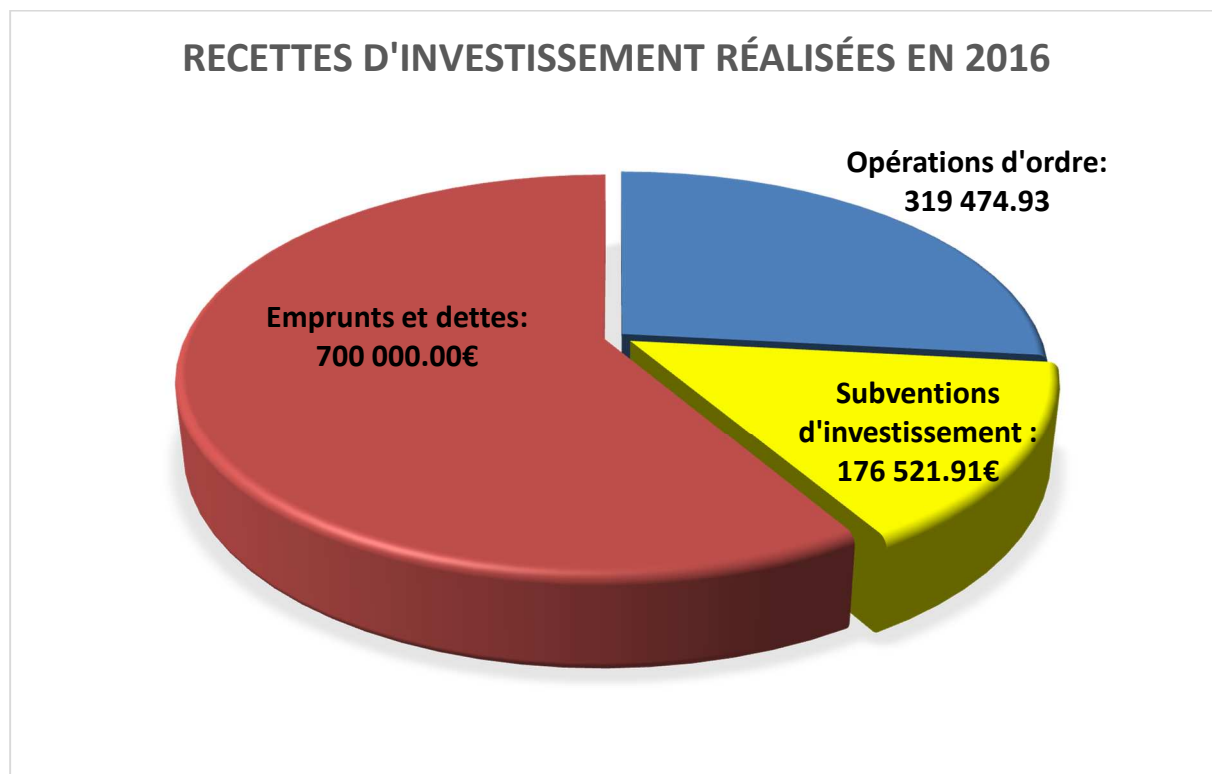
En 2016, le chapitre est de : 176 521.91€ contre 0€ en 2015 ; ceci est lié au terme du programme de travaux de 2015 qui a eu lieu en 2016, et non pas à la fin de l'exercice comptable, soit au 31/12/2015.

4) Emprunts : chapitre 016 :

Ce chapitre concerne la dette par emprunt que le syndicat contracte pour le programme de travaux annuel. Pour information : en 2016, l'emprunt contracté est de 700 000.00€ et de 1 000 000.00€ en 2015. Ces emprunts ont pour conséquence de porter un état de la dette à 4 864 308.18€ au 01/01/2017.

Les recettes d'investissement en graphiques :





Ces différents budgets sont tenus à la disposition des administrés qui peuvent venir les consulter au siège du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Champagney (37 avenue de la Gare – 70290 CHAMPAGNEY).